



Nathalie Oberweis
Députée

Luxembourg, le 4 juin 2021

Concerne : Demande d'une heure d'actualité au sujet de la mobilisation de logements inoccupés et de terrains viabilisés et mobilisables à court terme.

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 87 du Règlement de la Chambre des Députés, je vous envoie par la présente une demande pour la mise à l'ordre du jour d'une heure d'actualité au sujet de la mobilisation de logements inoccupés et de terrains viabilisés.

Ces derniers jours on a pu apprendre qu'un nombre considérable de personnes sont inscrites sur les listes d'attente des promoteurs publics et des acteurs de la Gestion locative sociale (GLS) pour obtenir un logement abordable. Ainsi la SNHBM compte environ 3000 personnes sur sa liste d'attente pour un logement locatif tandis et l'AIS serait à la recherche de logements locatifs pour plus de 1000 personnes sur sa liste d'attente.

Tandis que les promoteurs publics et les acteurs GLS n'arrivent pas à suivre la demande de logements locatifs abordables, entre 10.000 et 20.000 logements potentiels mobilisables à court terme seraient actuellement vacants sur le territoire luxembourgeois.

De même un tiers du potentiel foncier est composé de terrains dits « Baulücken » qui sont déjà viabilisés et pourront être mobilisés rapidement à des fins d'habitation. Des projets visant à mobiliser ces terrains pour y héberger des structures modulaires amovibles ont déjà été formulés par des acteurs du logement social mais ne semblent pas encore se matérialiser.

Partant je voudrais aborder les éléments suivants lors de cette heure d'actualité :

- La mise à disposition en urgence d'immeubles à des fins d'habitation aux personnes et ménages à revenus modestes ;
- Les moyens législatifs et administratifs pour répertorier et mobiliser les logements inoccupés dans les communes ;
- Les taxes pouvant être prélevées sur les logements inoccupés et les terrains à bâtir à des fins d'habitation ;
- Les moyens pour répertorier les terrains viabilisés du type « Baulücken » à mobiliser prioritairement à des fins d'habitation ;
- Les adaptations législatives et règlementaires aux niveaux nationale et/ou communale pour permettre la création de logements via l'installation de structures modulaires amovibles.

Ainsi, je vous prie de soumettre cette proposition à la prochaine réunion de la Conférence des Présidents, afin qu'une heure d'actualité à ce sujet puisse avoir lieu en séance plénière dans les meilleurs délais.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la Chambre des Députés, l'expression de ma parfaite considération.



Nathalie Oberweis
Députée